



Commission des Compétitions Jeunes

PROCÈS-VERBAL N° 7 Réunion électronique du 19 / 09 / 2022

Présents : LAULGANET Roselyne, MOMBARD Martine, REBOULET Mathilde, BRESSON Claude, AUBERT Philippe.

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

HORAIRES

Pour donner suite au vote de l'Assemblée Générale du District Drôme-Ardèche de Football du mercredi 7 Septembre 2022 à Valence, les nouveaux horaires des compétitions et les modalités de demandes de modifications de dates et ou d'horaires s'appliquent avec effet immédiat.

Catégories	Horaire Légal	Plages Autorisée
U7	Samedi 10h00	Samedi 09h30-11h00
U9	Samedi 13h30	Samedi 12h30-15h00
U11	Samedi 10h00	Samedi 09h30-11h00
U13	Samedi 13h30	Samedi 12h30-15h00
U15	Dimanche 10h00	Dimanche 09h30-11h00
U18	Samedi 15h00	Samedi 14h00-16h00

Horaire Légal : C'est l'heure officielle qui est affichée, et qui si aucun club ne se manifeste, sera l'heure de la rencontre.

Horaire Autorisé : C'est l'heure qui nécessite la saisie via FOOTCLUBS par le club recevant modifiant son horaire Légal. L'heure autorisée est définie par une plage de possibilités que peut utiliser le club recevant pour organiser sa gestion et son planning des rencontres. Dans ce cas, il n'y a besoin ni de l'accord du District, ni du club visiteur.

Horaire négocié : C'est l'heure qui a été convenu par les 2 clubs par écrit ou par FOOTCLUBS et qui sera soumis à la Commission concernée pour accord définitif.

Périodes pour les demandes de modifications des dates de rencontres :

Période Verte : Jusqu'à J-21 inclus, l'heure est à choisir dans la plage horaire autorisée et ne nécessite pas l'accord du club visiteur.

Période Orange : De J-20 à J-13 inclus, l'heure est à choisir dans la plage horaire autorisée et nécessite l'accord des 2 clubs. La demande doit être faite via FOOTCLUBS et sera validée par la Commission concernée après validation des 2 clubs.

Période Rouge : A partir de J-12, la demande doit être faite par mail à la Commission concernée. La décision de validation reviendra à la Commission au vu du motif sérieux et validé.

En dehors des horaires officiels ou autorisés, les horaires négociés devront être validés par les 2 clubs quelle que soit la période à laquelle la demande a été faite. Dans le cas d'un horaire négocié, même en période verte, l'accord des 2 clubs sera obligatoire.

Les demandes de modifications des horaires doivent être faites via FOOTCLUBS lorsqu'on se trouve en période verte ou orange. Le club visiteur peut solliciter le club recevant pour changer d'heure. Si accord, le club recevant devra en faire la demande via FOOTCLUBS.

En période hivernale, les rencontres programmées après 14h30 doivent répondre aux exigences de la classification de l'éclairage pour la compétition concernée.

ENTENTES

Responsable : Roselyne LAULAGNET Mob : 06 11 15 53 93.

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Ententes autorisées :

En U 18

Ent MEYSS ROCHE MELAS :

Clubs : MEYSSE, ROCHEMAURE, LE TEIL MELAS_

Club gestionnaire : MEYSSE_

Ent Usjm-Osm :

Clubs : SAINT JUST SAINT MARCEL, SAINT MONTAN_

Club gestionnaire : SAINT JUST SAINT MARCEL_

En U 15

Ent Bbrm Alixan :

Clubs : BBRM, ALIXAN_

Club gestionnaire : BBRM_

Ent Bg Argental Scp :

Clubs : BOURG ARGENTAL, SC PIRAILLON_ AS VILLEVOCANCE_

Club gestionnaire : BOURG ARGENTAL.

Ent Usjm-Osm :

Clubs : SAINT JUST SAINT MARCEL, SAINT MONTAN_

Club gestionnaire : SAINT JUST SAINT MARCEL_

MEYSSE ROCHEMAURE :

Clubs : MEYSSE, ROCHEMAURE.

Club gestionnaire : MEYSSE.

En U 13

ROCHEMAURE MEYSSE :

Clubs : ROCHEMAURE, MEYSSE.

Club gestionnaire : ROCHEMAURE.

En U11

MEYSSE ROCHEMAURE :

CLUBS : MEYSSE, ROCHEMAURE

Club gestionnaire : MEYSSE

En U7, U 9

ROCHEMAURE, MEYSSE :

Clubs : ROCHEMAURE, MEYSSE.

Club gestionnaire : ROCHEMAURE.

U7 – U9

Responsable : Martine MOMBARD, Mob : 06 14 79 84 22.

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Horaires de pratique :

U7 : Samedi 10h00,

U9 : Samedi 13h30.

JOURNEES ACCEUIL :

Merci de bien vouloir noter que :

La journée d'accueil des U7- U9 se déroulera sur 2 samedis :

- **Samedi 24 septembre 2022 :**

Le matin pour les U7 et l'après-midi pour les U9.

Les clubs support :

- HAUTERIVES GRAND SERRE (site d'Hauterives),
- CHABEUIL,
- EYRIEUX EMBROYE (site de Charmes),
- SUD ARDECHE (Aubenas Ripotier),
- PIERRELATTE.

- **Samedi 01 octobre 2022 :**

Le matin pour les U7 et l'après-midi pour les U9.

Le club support :

- DAVEZIEUX (avec la venue du FFF Tour sur l'ensemble de la journée).

Pour les féminines :

Journée de rentrée le **Samedi 01 octobre 2022 :**

Les clubs support :

- CORNAS
- MONTELIMAR

Les clubs devront s'inscrire, un lien s'affichera sur le site du district.

Important : vous avez jusqu'au 9 septembre pour engager vos équipes VIA FOOTCLUBS.

Rubrique : compétitions / engagements.

Début des plateaux U7 du District : Samedi 15 Octobre 2022.

Début des plateaux U9 du District : Samedi 08 Octobre 2022.

Bonne rentrée à tous.

U11

Responsable : Philippe AUBERT, Mob : 06 80 92 81 87.

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Horaires de pratique : Samedi 10h00.

Courrier reçu : BEAUMONTELEGER, ES MALISSARD, US BEAUFORT, FC FELINES ST CYR, US DROME PROVENCE.

Terrains :

ESPOIRS Poule I : Les plateaux organisés par le club US DROME PROVENCE se dérouleront sur les installations de GRILLON.

Parution calendriers:

Compte tenu de l'intégration de nouvelles équipes dans les différents niveaux, TOUS les clubs sont tenus de vérifier REGULIEREMENT, les calendriers de TOUTES leurs équipes.

Les calendriers des poules actualisés au Lundi 19 Septembre 2022 sont disponibles sur le site du District en rubrique Compétitions jeunes/Foot d'animation.

MODIFICATIONS CALENDRIERS :

Les clubs sont priés de noter les modifications suivantes :

PROMOTION :

Poule C : Exempt 86 remplace BEAUMONTELEGER ES 1.

ESPOIRS :

Poule G : Exempt 85 remplace EA MONTVENDRE 1, BEAUMONTELEGER ES 1 remplace BEAUMONTELEGER ES 2.

BOURGEONS :

Poule A : BG ARGENTAL 2 remplace BG ARGENTAL U11F.

Poule B : TREFLE FOOT 1 remplace Exempt 91.

Poule E : Exempt 88 remplace MAUVES RC 3.

Poule G : BEAUMONTELEGER ES 3 remplace Exempt 26.

Poule H : EA MONTVENDRE 1 remplace Exempt 89.

Poule I : BEAUMONTELEGER ES 2 remplace Exempt 30.

Poule K : ALLAN FR 1 remplace Exempt 96.

Poule L : Modification totale du calendrier, intégration de CHATO9 RHONE 3.

Feuilles de matchs :

Comme pour les saisons précédentes, les feuilles de match U11 en ligne en rubrique Documents/Compétitions/Foot d'animation, seront complétées et retournées à la Commission des Jeunes du District sous un délai de 48h.

Date prochains plateaux : Samedi 24 Septembre 2022 à 10hàà

U13

Responsable : Mathilde REBOULLET, Mob : 06 08 82 29 55

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Horaires de pratique : Samedi 13h30.

Phase de brassage :

La phase de brassage débutera **le samedi 24/09/2022** pour tous les niveaux.

Vous pouvez retrouver le calendrier des plateaux pour cette 1^{ère} phase, quel que soit le niveau, sur le site du District dans Documents → Document Compétitions → Jeunes.

Rappel Niveau Excellence: Les clubs qui représenteront le District pour le Critérium LAURA Foot qui se déroulera au Printemps 2022 seront Labellisés ou engagés dans le processus de labellisation.

U15

Responsable : Roselyne LAULAGNET 06 11 15 53 93

competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Horaires de pratique : Dimanche 10h00.

Modifications calendrier

Brassage

Poule B : SAINT RAMBERT D'ALBON intègre la poule

De ce fait 2 journées sont rajoutées : le 22/10/2022 et le 29/10/2022.

Attention : Pas de changement pour la 1ère journée.

SAINT RAMBERT D'ALBON est exempt.

Les matchs des autres journées sont modifiés.

Poule F

Retrait de GENISSIEUX.

ROMANS PS 2 remplace GENISSIEUX.

Championnat à 8

Une poule est constituée avec les équipes de ANNONAY 2, CHAVANAY 2, CLONAS US 2 VALLONS, GENISSIEUX 1, VALLIS AUREA 3.

Matchs aller-retour

1ère journée le 01/10/2022

U18

Responsable : Claude BRESSON Mob : 06 70 03 20 57.

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Horaires de pratique : Samedi 15h00.

U18 BRASSAGE

Compte tenu du retrait tardif, le week end dernier, de 5 équipes inscrites à la compétition U18 Brassage, la Commission des Jeunes est contrainte d'apporter des modifications à l'ensemble des poules de cette compétition. En effet afin de permettre à l'ensemble des équipes engagées (56) de participer à 7 rencontres lors de la 1ère Phase de brassage, la Commission des Jeunes est contrainte de reconsidérer la constitution de toutes les poules de ce niveau.

Pour permettre également aux clubs d'organiser leur nouveau calendrier de rencontres, de réception, il est décidé de reporter le début des compétitions de brassage au Samedi 08 octobre 2022.

Les nouveaux calendriers seront en ligne en cours de cette semaine. Consciente de la gêne occasionnée et de la frustration engendrée par ces changements inopinés, la Commission des Jeunes traitera avec bienveillance les demandes de changement d'horaires pour les 2 premières journées de compétition.